

Assemblée communale extraordinaire, lundi 8 février 2021, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école, Rue du Carmel 1

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées
Secrétaire : Mme Ludivine Chalverat, secrétaire adjointe

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 1 du 14 janvier 2021 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tout-ménages.

59 citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats, membres de l'autorité compris.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale, ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il propose Messieurs Werner Müller et Edgar Schaffner en tant que scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 17 août 2020, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et voter la convention pour la création d'un cercle scolaire avec la Commune de Bourrignon ;
3. Discuter et voter les budgets 2021, fixer les éléments de base ;
4. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 210'000.00 pour la réalisation d'un bouclage du réseau d'eau dans le bas du village ;
5. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 165'000.00 pour les travaux à charge communale dans le cadre de la réfection de la route cantonale RC250 à Develier-Dessus ;
6. Discuter et voter l'adhésion de Sacen SA à la société SD Energie SA pour le déploiement de compteurs électriques intelligents imposés par la loi fédérale ;
7. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Afrime Arifi, Monsieur Dashmir Arifi et leurs enfants Ariana et Dilan, ressortissants de Macédoine du Nord, domiciliés à Develier ;
8. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 17 août 2020 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Le procès-verbal est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter la convention pour la création d'un cercle scolaire avec la Commune de Bourrignon

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Pascal Hänni, conseiller communal en charge de ce dossier.

« Sujet passionnant et passionné que la création d'un cercle scolaire comme on a pu encore une fois le constater ces derniers jours dans les médias et sur réseaux sociaux.

25 ans après avoir fait le même exercice qui nous est soumis ce soir, les exécutifs de Develier et de Bourrignon ont décidé de remettre l'ouvrage sur le métier.

Il est apparu à l'évidence que la création d'un cercle scolaire Bourrignon-Develier avait tout son sens pour plusieurs raisons, notamment dans le but d'assurer le nombre de classes actuel à Develier, sachant que l'effectif des élèves est à la baisse pour les prochaines années. Les citoyens de Bourrignon bénéficient déjà des compétences de l'appareil administratif de Develier avec entière satisfaction, donc ils ne devraient pas être trop dépayés avec cette nouvelle collaboration.

Pour ce faire, une Commission spéciale a été créée. Laquelle je remercie encore une fois pour son engagement et son travail réalisé dans un excellent état d'esprit. Elle a rendu son premier mandat qui consistait à élaborer des statuts qui ont déjà été approuvés par les deux Conseils communaux concernés et par le Service de l'enseignement.

Mais pour se marier, il faut être deux. Donc ce soir, les assemblées communales des deux villages concernés sont appelées à valider les statuts de cette entité ce qui aurait pour conséquence la naissance d'un nouveau cercle avec effet à la rentrée d'août 2022. C'est la raison pour laquelle nous devons nous prononcer sur ce sujet tout à l'heure. »

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Pascal Hänni pour ces explications. L'entrée en matière n'est pas combattue.

Monsieur Pascal Hänni reprend donc la parole et donne lecture des différents articles de la convention.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, la création d'un cercle scolaire.

3. Discuter et voter les budgets 2021, fixer les éléments de base

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

« Mesdames, Messieurs,

C'est la première fois que j'ai le plaisir de vous présenter le budget de la Commune. Ce budget a été élaboré par le trésorier communal M. Roger Fleury - que je remercie pour son excellent travail - il a été soumis pour examen à la Commission de gestion et des finances qui l'a approuvé et enfin adopté par le Conseil en date du 2 décembre 2020. Chacune et chacun de vous a pu en prendre connaissance sur le site internet de la commune.

Il s'agit d'une nouvelle présentation sous MCH2 - ce qui signifie Modèle Comptable Harmonisé et 2 parce que c'est le 2^{ème} ... - ce qui rend les comparaisons difficiles avec les années antérieures. Mais ce défaut sera comblé dès l'année prochaine puisque les comptes 2020 seront bouclés selon MCH2.

Le plaisir est quelque peu mitigé car le budget n'est pas aussi bon que nous l'aurions souhaité. Il est en effet obéré par les effets de la réforme fiscale des entreprises - la fameuse RFFA - ainsi que par les conséquences prévisibles que la situation sanitaire va entraîner sur les rentrées fiscales. La diminution de ces dernières a été estimée à environ Fr. 300'000.- par rapport à l'année passée, ce qui induit un déficit du même ordre, plus précisément de Fr. 290'780.-. Toutefois le Conseil vous propose une quotité d'impôt inchangée tout comme les taxes ».

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ces explications préliminaires. L'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le Président repasse la parole à Monsieur Sigismond Jacquod pour les explications détaillées du budget 2021.

Les charges financières se divisent en trois principaux secteurs :

1. *Fr. 1'300'000.- de charges de personnel, soit 1/6^{ème} du budget ;*
2. *Fr. 2'000'000.- de charges « biens services et marchandises », soit près du tiers du budget ;*
3. *Fr. 3'500'000.- sont des charges de transfert, soit près de 50% de notre budget. Ce sont les contributions à la répartition cantonale des charges concernant en particulier la santé, l'aide sociale et la formation.*

On constate ainsi que notre marge de manœuvre est bien restreinte... et qu'il s'avérera difficile de trouver des pistes d'économie pour le futur.

0 : Administration générale

Administration générale : pas de remarque particulière, en diminution de Fr. 38'000.- par rapport à l'année passée.

1 : Ordre et sécurité publics - Défense

En diminution de Fr. 10'000.-.

2 : Formation :

Cela concerne les écoles, primaire, secondaire, spécialisées, etc.

Ce domaine est stable et quasiment incompressible, en légère augmentation de Fr. 10'000.-.

3 : Culture - Sports - Loisirs - Eglises

En diminution de Fr. 16'000.-.

4 : Santé

Pas de remarque particulière, stable.

5 : Prévoyance sociale

Fr. 1'523'000.-, en augmentation de Fr. 20'000.-.

532 : les charges de prestation complémentaire AVS/AI s'élèvent à Fr. 450'000.-, selon les projections fournies par l'Office des assurances sociales

545 : Fr. 411'000.- : il s'agit de l'UAPE dont les coûts sont maîtrisés. En vue d'obtenir des revenus plus importants, il serait opportun d'ouvrir une crèche pour l'accueil des enfants de 0 à 4 ans. Le Conseil a ainsi décidé de lancer une étude sur cette question et Fr. 30'000.- sont prévus dans le budget d'investissement à cette fin.

572 : Aides économiques : il s'agit des frais d'assistance, difficiles à estimer vu la situation sanitaire.

6 : Trafic et télécommunications

Ce chapitre, qui concerne surtout les frais liés à la voirie, est stable.

7 : Protection de l'environnement - Aménagement du territoire

Une remarque préalable pour cette rubrique : avec l'introduction du nouveau modèle comptable, les bénéfices ou pertes des « financements spéciaux » - avant on parlait des services communaux -

restent apparents et font partie du compte de résultat global. Et pour chacun de ces financements, un compte de résultat est établi séparément.

Il y a 5 postes dans ce secteur :

710 : Approvisionnement en eau : Fr. 328'000.- consacrés essentiellement à l'entretien de notre réseau.

720 : Assainissement des eaux : Fr. 160'000.- dévolus à l'entretien des collecteurs et canalisations ainsi que la contribution au SEDE. A relever que le taux de fuite de notre réseau, grâce à un contrôle rigoureux, a baissé de moitié passant de plus de 30% à moins de 16%!

730 : Gestion des déchets : secteur qui se passe de commentaires.

Les rubriques 741, 769, 771 et 779 n'appellent pas de commentaires particuliers.

790 : Aménagement du territoire : il y a la finalisation du nouveau PAL et la contribution au Syndicat d'agglomération.

8 : Economie publique

Ce chapitre concerne surtout le service électrique, rubrique 871.

A noter que la consommation électrique a diminué de 8% depuis le début de l'année et que de nombreuses nouvelles installations photovoltaïques ont vu le jour.

9 : Finances et impôts

La pandémie vécue en 2020 aura une répercussion sur les futures rentrées fiscales. En revanche, il est très compliqué de connaître exactement les incidences. Il a donc été tenu comptes des estimations suivantes :

Impôts des personnes physiques : diminution de Fr. 125'000.-

Impôts des personnes morales : diminution de Fr. 90'000.-

Diminution induite par la RFFA : Fr. 300'000.-

Péréquation financière : 2019 a été une année exceptionnelle au niveau des rentrées fiscales, dès lors l'indice des ressources par habitant passe au-dessus de la zone neutre. Par conséquent, la Commune doit s'acquitter d'une participation de Fr. 41'000.- au fonds de péréquation financière et Fr. 55'000.- en tant que charges de centre.

Le budget 2021 de la Commune de Develier se résume donc ainsi :

Comptes de résultats		Budget 2021	
		Charges	Revenus
0	Administration générale	626'150.00	245'600.00
	Excédent de charges		380'550.00
1	Ordre et sécurité publics - défense	133'900.00	89'100.00
	Excédent de charges		44'800.00
2	Formation	1'907'100.00	47'100.00
	Excédent de charges		1'860'000.00
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	96'560.00	20'600.00
	Excédent de charges		75'960.00
4	Santé	17'350.00	800.00
	Excédent de charges		16'550.00
5	Prévoyance sociale	1'523'200.00	482'700.00
	Excédent de charges		1'040'500.00
6	Trafic et télécommunication	561'650.00	193'900.00
	Excédent de charges		367'750.00

7	Protection de l'environnement	721'270.00	713'250.00
	Excédent de charges		8'020.00
8	Economie publique	1'516'550.00	1'544'400.00
	Excédent de revenus/charges	27'850.00	
9	Finances et impôts	198'800.00	3'674'300.00
	Excédent de revenus	3'475'500.00	
	Totaux	7'302'530.00	7'011'750.00
	Excédent de revenus/charges		290'780.00

Ce budget de fonctionnement n'appelle aucun commentaire de la part des personnes présentes.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à la majorité, le budget 2021 de la Commune et les éléments de base, présentant un excédent de charge de Fr. 290'780.00.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement est passé en revue. Il n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée puisque les dépenses de ce secteur sont prises au coup par coup en fonction des compétences financières de chaque organe communal. Ci-après, quelques exemples :

0 Administration générale	Budget 2021	
029 Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	50'000.00	
Total Administration générale	50'000.00	0.00

Travaux de rénovation du bâtiment de l'administration communale.

1 Ordre et sécurité publics - Défense	Budget 2021	
161 Défense militaire	26'000.00	
Total Ordre et sécurité publics - Défense	26'000.00	0.00

Stand de tir : remplacement des cibles actuelles par de nouvelles installations électroniques.

5 Prévoyance sociale	Budget 2021	
545 Prestations aux familles	30'000.00	
Total Prévoyance sociale	30'000.00	0.00

Etude pour la création d'une crèche, en complément de l'UAPE.

6 Trafic et télécommunications	Budget 2021	
61 Traversée du village - infrastructures communales	180'000.00	
Total Trafic et télécommunications	180'000.00	0.00

Travaux de réfection des infrastructures souterraines communales dans le cadre des travaux de pose d'un revêtement phono-absorbant.

7 Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	Budget 2021	
71 Alimentation en eau de secours (bouclage)	1'600'000.00	600'000.00
71 Bouclage Est du village	210'000.00	
71 Traversée Develier-Dessus	85'000.00	
74 PRO-VITA	200'000.00	
Total Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	2'095'000.00	600'000.00

Le corps électoral de Develier s'est prononcé, le 13 décembre dernier, sur le projet d'interconnexion avec le réseau d'eau de Delémont pour une alimentation en eau de secours. Le crédit demandé a été accepté, les travaux devraient ainsi débiter au printemps 2021.

Le Service des eaux profitera d'une partie des fouilles de l'interconnexion pour réaliser un bouclage du réseau d'eau dans le bas du village.

La population de Develier a validé le crédit-cadre de Fr. 5'700'000.00 en date du 05 juillet 2020. Les plans spéciaux devraient être mis à l'enquête et voté durant l'année 2021 et les premiers travaux devraient débiter en 2022.

8 Economie publique	Budget 2021	
87 Assainissement station transformatrice Carmel	50'000.00	
87 Véhicule électrique et station de recharge	60'000.00	
Total Economie publique	110'000.00	0.00

La station transformatrice du Carmel nécessite quelques transformations au niveau des installations intérieures.

Le Conseil communal envisage l'acquisition d'une voiture électrique, ainsi qu'une borne de recharge alimentée par l'énergie solaire, pour les déplacements des employés et élus communaux. Ce véhicule pourrait être mis à disposition de la population, une étude dans ce sens étant en cours.

Budget de la Bourgeoisie

Les mêmes observations que celles faites pour le budget communal prévalent – présentation selon MCH2.

Le budget de la Bourgeoisie est quasi équilibré et n'appelle pas de commentaire particulier.

Il boucle sur un déficit de Fr. 1'180.00.

Comptes de résultats		Budget 2021	
		Charges	Revenus
0	Administration générale	32'960.00	0.00
	Excédent de charges		32'960.00
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	6'050.00	4'000.00
	Excédent de charges		2'050.00
6	Trafic et télécommunication	8'750.00	0.00
	Excédent de charges		8'750.00
8	Economie publique	170'260.00	222'050.00
	Excédent de revenus	51'790.00	
9	Finances et impôts	19'710.00	10'500.00
	Excédent de charges		9'210.00
	Totaux	237'730.00	236'550.00
	Excédent de revenus/charges		1'180.00

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ces explications. Monsieur le président passe la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à la majorité, le budget 2021 de la Bourgeoisie de Develier présentant un excédent de charge de Fr. 1'180.00.

4. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 210'000.00 pour la réalisation d'un bouclage du réseau d'eau dans le bas du village

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

A l'aide de projections, Monsieur Rohrbach donne quelques explications quant à ce projet de bouclage.



Données clés

- Longueur : 786 m
- Diamètre : 125 mm
- Conformité avec PGA
- Synergies avec conduite d'eau de secours

Avantages

- Renforcement de la capacité de soutirage
- Renforcement de la défense incendie
- Renforcement de la sécurité sanitaire
- Entretien du réseau facilité

Devis estimatif :

Installation de chantier	HT	5 500.00
Construction de réseaux enterrés	HT	14 900.00
Couche de fondation	HT	800.00
Revêtements	HT	2 000.00
Conduites souterraines, eau	HT	130 600.00
Honoraires et frais	HT	41 100.00

Montant des travaux et frais annexes HT	194 900.00
---	------------

TVA 7.7 %	15 007.30
-----------	-----------

TOTAL NET ARRONDI TTC*	210 000.00
-------------------------------	-------------------

* Selon règlement SIA 103 : exactitude du devis +/- 10 %

En profitant des travaux d'interconnexion avec le réseau d'eau de Delémont, une économie de Fr. 100'000.- peut être réalisée.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter l'ouverture de ce crédit de Fr. 210'000.00 pour la réalisation d'un bouclage du réseau d'eau dans le bas du village.

Ce crédit sera couvert par voie d'emprunt et il est également demandé de donner compétence au Conseil communal pour la consolidation de ce crédit.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ces explications. L'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président passe la parole à l'Assemblée.

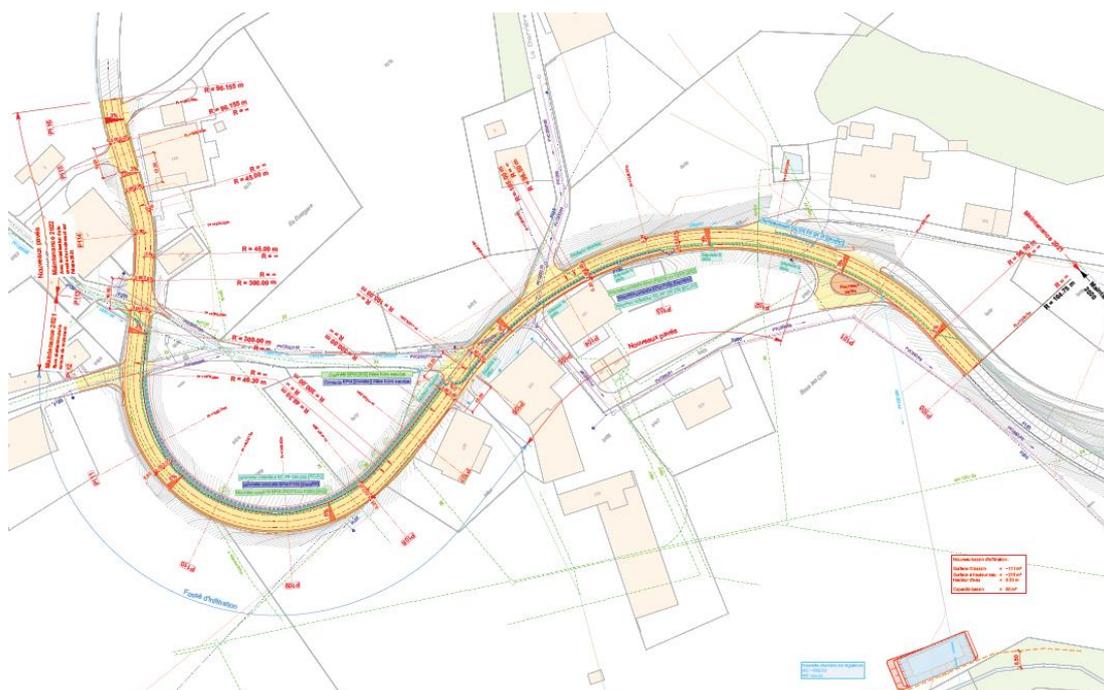
M. VC : quand est-ce que ces travaux seront réalisés ? Ils sont prévus pour l'été-automne 2021, en lien avec les travaux d'interconnexion.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 210'000.00 couvert par voie d'emprunt pour la réalisation d'un bouclage du réseau d'eau dans le bas du village et donne compétence au Conseil communal pour la consolidation du crédit.

5. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 165'000.00 pour les travaux à charge communale dans le cadre de la réfection de la route cantonale RC250 à Develier-Dessus

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Rohrbach explique que ces travaux, à charge de la Commune, consistent principalement au remplacement d'une conduite d'eau et ceci en coordination avec les Services industriels de Delémont, ce qui permet une économie non négligeable.



Voici le récapitulatif des coûts de ce projet :

Travaux préparatoires	Fr.	11'000.00
Travaux conduites enfouies	Fr.	9'500.00
Travaux génie civil et travaux souterrains	Fr.	7'000.00
Travaux superstructures	Fr.	30'000.00
Assainissements canalisations et conduites	Fr.	9'000.00
Sanitaire, installation eau potable	Fr.	58'500.00
Autorisations et taxes	Fr.	2'000.00
Honoraires	Fr.	12'100.00
Divers et imprévus	Fr.	13'950.00
TOTAL HT	Fr.	153'050.00
TVA 7.7%	Fr.	11'784.85
TOTAL NET ARRONDI TTC *	Fr.	165'000.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter l'ouverture de ce crédit de Fr. 165'000.00 pour la réalisation des travaux à charge de la Commune dans le cadre de la réfection de route cantonale RC250 à Develier-Dessus.

Ce crédit sera couvert par voie d'emprunt et il est également demandé de donner compétence au Conseil communal pour la consolidation de ce crédit.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ces explications. L'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président passe la parole à l'Assemblée.

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 165'000.00 couvert par voie d'emprunt pour la réalisation des travaux à charge communale dans le cadre de la réfection de la route cantonale RC250 à Develier-Dessus et donne compétence au Conseil communal pour la consolidation du crédit.

6. Discuter et voter l'adhésion de Sacen SA à la société SD Energie SA pour le déploiement de compteurs électriques intelligents imposés par la loi fédérale

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

La stratégie énergétique 2050 de la Confédération, acceptée par le peuple suisse en 2017, impose le remplacement des compteurs électriques par des compteurs intelligents, appelés Smart meter. En conséquence, le SED, avec ses partenaires, a mené différentes études afin de trouver la meilleure solution technique et économique en adéquation avec sa stratégie. Le Service électrique de Develier va ainsi développer une solution innovante au sein d'un partenariat avec plusieurs distributeurs romands.

La société SACEN SA en quelques mots :

- Société anonyme de droit public fondée en janvier 2013
- Acheter ou vendre de l'énergie électrique
- Fournir aux communes l'énergie dont elles ont besoin
- Fournir des prestations de conseil et de support
- Informer sur les changements en matière réglementaire
- Consentir ou participer à des investissements dans le domaine de l'énergie

Les coûts inhérents à cette adhésion :

- Financement initial et unique de Fr. 4'912.00 (capitalisation de la société anonyme)
- Coûts annuels récurrents de Fr. 17'000.00 sur 7 ans
- Investissements de Fr. 146'604.00 sur 7 années (dépendants du plan de déploiement des compteurs)

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ces explications. L'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président passe la parole à l'Assemblée.

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée passe donc au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'adhésion de SACEN SA à la société SD Energie SA pour le déploiement de compteurs électriques intelligents imposés par la loi fédérale.

7. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Afrime Arifi, Monsieur Dashmir Arifi et leurs enfants Ariana et Dilan, ressortissants de Macédoine du Nord, domiciliés à Develier

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Gabriel M. Chappuis présente les membres de la famille Arifi, qui demandent la nationalité suisse et le droit de cité communal de Develier. Ils sont de nationalité macédonienne et sont domiciliés à Develier depuis le 1^{er} juillet 2015.

Madame Arifi est arrivée en Suisse en 1994, alors que Monsieur Arifi est arrivé en 2003.

Monsieur Dashmir Arifi exerce la profession de préparateur automobile. Madame Afrime Arifi est femme de ménage et les enfants sont écoliers. Ils sont bien intégrés dans le village où ils jouissent d'une très bonne réputation.

Le Conseil communal est favorable à l'octroi du droit de cité communal.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Gabriel M. Chappuis pour cette présentation. L'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président passe la parole à l'Assemblée.

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée passe donc au vote à main levée et octroie, à l'unanimité, le droit de cité communal de Develier à la Famille Arifi.

8. Divers

M. JRH: un crédit pour la rénovation des chemins menant des Trois-Bornes au Bois de Grand Cré et à la ferme des Chauxfours a été voté l'année dernière, pourquoi les travaux ne sont-ils toujours pas exécutés ? Monsieur Gabriel M. Chappuis peut apporter les précisions suivantes : l'Office de l'environnement demande l'établissement d'un plan général de tous les chemins forestiers de la Commune, à la Bourgeoisie. Il s'agit d'un travail considérable et cet élément prédominant est nécessaire au subventionnement pour la

réalisation de ces travaux. Mais le projet de réfection du tronçon Trois-Bornes-Ferme des Chauxfours a été revu et le chemin sera amélioré en attendant la réalisation de ce plan.

Mme HM : une réfection de la place de jeux sise à la Route de Courtételle est-elle prévue ? Celle-ci date de plus de 30 ans et nécessiterait une mise aux normes en matière de sécurité notamment.

Monsieur Frédéric Scheurer relève que cette réfection n'est pas prévue au budget 2021. Un contrôle sera toutefois établi pour sa conformité et une étude sera lancée pour sa réfection.

Mme JL : les restrictions de circulation ne sont pas respectées dans les rues du village. Pourquoi ? Ne serait-il pas opportun de distribuer un tous-ménages, par exemple, afin de rappeler les règles de circulation ? Mme JL estime que les enfants sont en danger.

Monsieur Frédéric Scheurer : effectivement, les règles ne sont pas respectées. Une analyse a été effectuée pour l'ensemble du village par un mandataire externe. Le rapport a été reçu récemment. Il s'agit d'un Concept général de circulation. Le Conseil communal, avec la commission d'urbanisme, étudie ce projet. L'idée sera de présenter ce concept à la population. Certaines mesures seront déjà prises cette année, dans 3 secteurs sensibles.

M. VC : intervient une nouvelle fois au sujet du chemin qui relie le Bois de Robe à la Route de Montchoisi. Ce chemin est régulièrement emprunté par des automobilistes comme raccourci. Il est en mauvais état et les véhicules circulent alors dans les champs, ce qui provoquent d'importants dégâts. Les agriculteurs doivent alors planter des piquets afin d'éviter cela.

M. VC estime que si la Commune ne veut pas l'entretenir, il faut le fermer à la circulation.

Monsieur Frédéric Scheurer n'a pas de réponse à apporter ce soir.

Monsieur Gabriel M. Chappuis conçoit ce problème, mais la responsabilité ne peut pas être mise au Conseil communal. Il faudrait pouvoir interpeller les utilisateurs de ce chemin. C'est malheureusement un problème récurrent avec tous les chemins transversaux qui sont utilisés comme raccourcis.

M. DS: qu'en est-il de la fin des travaux de viabilisation dans le secteur des Quatre-Faulx, notamment pour ce qui est de la réalisation du chemin piétonnier qui relie ce secteur à la zone d'utilité publique ? Ces travaux ont été présentés aux propriétaires contributeurs au printemps de l'année dernière. Quand ces travaux seront-ils réalisés ?

Monsieur Daniel Rohrbach : effectivement, ces travaux ne sont toujours pas terminés. L'éclairage public doit être terminé, le revêtement final doit être posé et le chemin piétonnier réalisé. La Commune rencontre quelques problèmes avec le voisinage dans ce secteur, des discussions sont en cours. Monsieur Rohrbach souhaite finaliser ce plan spécial au plus vite, ainsi au plus tard pour la fin de la législature.

Mme SS : toujours au sujet de la sécurité routière : des patrouilleurs scolaires sont-ils prévus ? Notamment pour sécuriser la traversée de la Route de Bourrignon, à la hauteur du chemin dit des Indiens ?

Monsieur Frédéric Scheurer : Non, ce n'est pas prévu. L'idée serait plutôt de s'écarter de l'axe principal, soit de la route cantonale.

M. WM : sécurité à la Rue Brûlée : il y a eu plusieurs rénovations de maisons et les places de stationnement sont insuffisantes. Des véhicules sont régulièrement stationnés sur la rue, ce qui gêne le trafic. Lors de la délivrance d'un permis de construire, il faudrait veiller à cette problématique.

M. JRH : où en est-on avec le PAL ?

Monsieur Frédéric Scheurer peut apporter les éléments suivants : le rapport d'opportunité, établi par les instances cantonales, a été reçu dernièrement. Le bureau Rolf Eschmann SA, mandataire pour ce projet, travaille pour régler les derniers problèmes techniques. Les délais prévus sont respectés. La prochaine étape sera le dépôt public prévu en avril. Ce nouveau plan pourra ainsi être soumis au vote cet été.

